

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
258^{ÈME} RÉUNION
20 JANVIER 2011
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2 (CCLVIII)
Original : Anglais

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA L'OPERATION HYBRIDE DE L'UNION
AFRICAIN ET DES NATIONS UNIES AU DARFOUR (MINUAD)
ET LA SITUATION AU DARFOUR**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA L'OPERATION HYBRIDE DE L'UNION
AFRICAIN ET DES NATIONS UNIES AU DARFOUR (MINUAD)
ET LA SITUATION AU DARFOUR**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du communiqué adopté par le Conseil lors de sa 237^{ème} réunion, tenue à Kampala, le 21 juillet 2010, et des communiqués subséquents du Conseil sur le Darfour. Le rapport porte sur les différents aspects des activités de la MINUAD et de la situation au Darfour pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 à janvier 2011.

II. DEPLOIEMENT ET PATROUILLES DE LA MINUAD

2. Les efforts pour le déploiement intégral de la MINUAD se sont poursuivis. Au mois de janvier 2011, l'effectif du personnel civil de la MINUAD s'élevait à 4.298, soit 78% de l'effectif autorisé de 5.516. L'effectif du personnel militaire de la MINUAD est de 17.468, soit 89% de l'effectif autorisé de 19.555. L'effectif actuel des agents de police s'élève à 2.745, soit 73% de l'effectif autorisé de 3.772. Sur les 19 Unités de Police constituées autorisées, 16 ont été déployées, représentant un effectif total de 2.234, soit 89% de l'effectif autorisé de 2.660.

3. Au cours de la période sous examen, le personnel militaire de la MINUAD a entrepris un total de 11.472 patrouilles. Pour sa part, la police de la MINUAD a entrepris un total de 18.158 patrouilles, et maintenu des patrouilles 24 sur 24 et 7 jours sur 7 dans 18 camps de personnes déplacées. La MINUAD a pris des mesures importantes pour améliorer son efficacité sur le terrain, y compris l'adoption d'une stratégie de protection robuste et d'une posture ferme face aux restrictions à sa liberté de mouvement. A cet égard, des instructions ont été données aux unités militaires et de police de la MINUAD pour répondre de manière robuste, conformément aux règles d'engagement de la Mission, aux attaques menées contre ses patrouilles, prendre des mesures préventives pour protéger les civils, et agir de manière volontariste pour ouvrir les routes, afin de faciliter la libre circulation des civils et acteurs humanitaires. Les premiers effets de ces changements sont visibles dans la réponse de la Mission aux événements de Shangil Tobay, Khor Abeche et Shaeria, où les militaires de la MINUAD ont protégé les civils se trouvant autour de ses sites et mené des patrouilles dans les zones touchées par les combats.

III. SITUATION SECURITAIRE

4. Les principaux développements de la situation sécuritaire comprennent une augmentation des affrontements entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les Mouvements armés et une diminution des conflits intercommunautaires. Les attaques visant le personnel humanitaire et celui de la MINUAD ont également diminué. Toutefois, trois cas enlèvements sont survenus au cours de la période sous examen.

5. A la suite de la mobilisation des forces du Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE) au Darfour, à la fin octobre, et du renforcement considérable des SAF en plusieurs

localités, des éléments du MJE et des SAF se sont accrochés et affrontés à plusieurs reprises dans le Nord et le Sud-Darfour. Au début du mois de novembre, des attaques menées par le MJE contre des unités des SAF et plusieurs villages ont été signalées au Sud Darfour. Des affrontements entre les SAF et le MJE ont été ultérieurement signalés dans diverses localités au Nord et Sud Darfour et, les 8 et 9 novembre, le MJE a mené une attaque contre des marchés à Um Gidan et Um Alkhairat, au Sud Darfour. Les 12, 24 et 25 novembre, les SAF ont mené des attaques aériennes près du pont de Kiir Adhan, dans le voisinage de la frontière entre le Sud Darfour et Sud-Soudan, apparemment contre des éléments du MJE suspectés de faire mouvement vers le Sud-Soudan.

6. Les 10, 11 et 17 décembre, à la suite de la détérioration des relations entre le Gouvernement et Minni Minawi, des affrontements entre les SAF et les forces de l'Armée de Libération du Soudan (ALS)-Minni Minawi ont eu lieu à Khor Abeche. Le 23 décembre, l'ALS-Minni Minawi, le MJE et plusieurs autres factions de l'ALS ont mené une attaque conjointe contre la police du Gouvernement du Soudan (GoS) à Dar al Salam, au Nord Darfour. D'autres affrontements ont été signalés les 24 et 25 décembre, au sud de Shangil Tobaya. Le 26 décembre, les SAF et l'ALS-Minni Minawi se sont affrontées près de Shaeria, au Sud Darfour.

7. Pendant la période sous examen, les conflits intercommunautaires ont fait 14 victimes. Bien que préoccupant, ce chiffre n'en constitue pas moins le plus bas enregistré du fait de conflits intercommunautaires au Darfour sur une période consécutive de 90 jours depuis le début des opérations de la MINUAD. Cette diminution est, en partie, le résultat de la hausse du niveau des précipitations saisonnières, des efforts renouvelés du Gouvernement pour arriver à des accords de réconciliation et des patrouilles de protection et de promotion de la sécurité menées par le personnel militaire et de police de la MINUAD. Le nombre total d'incidents impliquant des actes de banditisme, de criminalité ou d'harcèlement perpétrés contre des civils par des acteurs autres que les unités militaires ou de milices officielles a diminué de 228 cas, au cours de la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2010, à 198 au cours de la période sous examen.

8. Les soldats de la paix de la MINUAD ont été attaqués à deux reprises. Le 6 octobre, des éléments militaires de la MINUAD ont essuyé des tirs de la part d'un groupe d'hommes armés non identifiés, alors qu'ils effectuaient une patrouille près de Kutum, au Nord Darfour. Lors de la seconde attaque, qui a eu lieu le 5 novembre, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un soldat de la paix de MINUAD, alors qu'il gardait un point d'eau près de Kutum. Par ailleurs, et dans le prolongement d'une tendance préoccupante, trois cas d'enlèvements sont survenus au cours de la période sous examen, respectivement le 7 octobre et le 4 novembre 2010, ainsi que le 13 janvier 2011. Ce dernier incident a concerné trois membres de l'équipage d'un hélicoptère des services aériens humanitaires des Nations unies qui ont été enlevés après un atterrissage à Um Shalaya, dans le Darfour occidental; ils sont toujours en captivité. Enfin, un total de sept tentatives de détournement de véhicules des Nations unies et de la MINUAD se sont produites au cours de la période sous examen. La plupart de ces incidents ont consisté en incursions armées dans des bureaux ou maisons d'hôte par des assaillants à la recherche d'argent et d'objets de valeur. Le nombre relativement réduit des cas de détournement de véhicules suggère que les mesures d'atténuation introduites récemment se sont avérées efficaces; celles-ci comprennent

l'amélioration de l'échange d'informations et de la coordination avec les services de sécurité du Gouvernement, l'utilisation accrue d'escortes armées de la MINUAD et le respect du couvre-feu.

9. La MINUAD continue à réduire la menace que constitue la présence importante d'engins explosifs dans tout le Darfour. Au cours de la période sous examen, un total de 133 engins explosifs a été détruit, cependant que 50 enseignants ont suivi un programme de sensibilisation sur les risques posés par les engins explosifs. 12.092 autres civils ont suivi des exposés sur les risques que représentent les engins explosifs et les méthodes appropriées pour y faire face. La Mission a répondu à plusieurs demandes d'assistance émanant de communautés locales sur les menaces liées aux engins explosifs, procédant à des inspections d'urgence sur une zone d'une superficie de 41.986 m². La MINUAD a également inspecté 1.154 km de route pour identifier la présence éventuelle d'engins explosifs.

10. Le 4 octobre, la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion au Soudan septentrional a lancé un Programme dit d'opportunités de réinsertion à El Fasher. Dans le cadre dudit Programme, un total de 189 membres libérés des Mouvements signataires de la Déclaration d'Engagement ont suivi une formation dans les domaines de la micro-entreprise et de l'acquisition de compétences.

11. La liberté de mouvement de la MINUAD a fait l'objet de 45 actes de restrictions, dont 37 ont été imposées par les autorités du GoS, 3 par l'ALS-MM et 5 par des communautés locales. Sur les 37 restrictions imposées par le Gouvernement, dans près de 75 pour cent des cas, les mouvements ont été restreints pendant et des combats entre les SAF et les Mouvements armés. La MINUAD a pris nombre de mesures pour accroître la robustesse de ses opérations et faire face aux restrictions sur ses mouvements.

12. A la suite d'une réunion sur la sécurité entre la MINUAD, le GoS et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, présidée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan, la MINUAD a apporté un soutien à celles des composantes du plan de sécurité du Gouvernement du Soudan pour le Darfour qui sont conformes à son mandat et aux exigences liées au respect des droits de l'homme.

IV. PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE

13. La MINUAD a mis à jour sa stratégie sur la protection de la population civile, en coordination avec l'Equipe pays des Nations unies (UNCT). La stratégie révisée contient des orientations stratégiques, opérationnelles et gestionnaires pour la mise en œuvre du mandat de protection de la Mission. Sur la base du mandat de la Mission et de l'analyse sur l'environnement qui prévaut au Darfour en termes de protection, la stratégie définit quatre objectifs principaux, à savoir: (i) le respect par le Gouvernement, les groupes armés et autres acteurs non étatiques de leurs obligations s'agissant de la protection des populations civiles, conformément aux instruments internationaux sur les droits de l'homme et le droit humanitaire; (ii) la protection de la population civile contre les actes de violence physique; (iii) la liberté d'accès aux populations à risque, et (iv) la prévention des violations des droits de l'homme, y compris une intervention efficace, en particulier pour les femmes et les enfants.

14. Le nombre de personnes déplacées du fait des affrontements entre les SAF et l'ALS de Minni Minawi est estimé à 14.000 Shangil Tobaya, 15.000 déplacés à Dar al Salam, et 10.000 déplacés à Khor Abeche. La MINUAD a maintenu une forte présence et mis en place un programme actif de patrouilles dans et autour de ces zones, ainsi que dans d'autres zones affectées, afin de prévenir la violence et de rester au fait de la situation. La Mission continue d'aider la communauté humanitaire à accéder aux populations dans le besoin et à assurer la protection des populations civiles qui se sont réfugiées autour des camps de la MINUAD à Shangil Tobaya, Khor Abeche et Shaeria, ainsi que leur approvisionnement en eau et la fourniture d'une aide d'urgence médicale

15. Au cours de la période sous examen, nombre d'accords de réconciliation inter-communales ont été conclus, permettant de réduire la tension dans de nombreuses régions du Darfour. Les chefs traditionnels des deux plus grandes tribus du Sud Darfour, les Rizeigat et les Furs, ont signé, le 10 octobre, une Charte de co-existence pacifique, au Darfour-Sud. Le 22 novembre, les tribus Habaniya et les Fellata, qui, depuis le début des années 1990, sont engagées de manière sporadique dans des hostilités, ont également signé un accord de co-existence pacifique.

16. La MINUAD, en partenariat avec le HCR et l'Université d'El Fasher, a développé et dispensé un cours sur la gestion des conflits à 75 membres d'un comité *ajaweed* (médiation) et à des membres d'organisations de la société civile, afin de renforcer leur capacité de règlement des conflits au niveau local. En outre, et en vue d'appuyer le retour volontaire des réfugiés dans la région de Korma, dans le nord du Darfour, la MINUAD, le HCR et le PNUD ont dispensé une formation sur le dialogue, la négociation et la médiation à 25 membres du comité *ajaweed* local et à d'autres acteurs locaux.

17. La situation des droits de l'Homme au Darfour demeure préoccupante. La MINUAD a organisé un atelier de quatre jours sur les droits de l'homme et sur la police de proximité pour 25 officiers de la police et a dispensé une formation à 60 membres du personnel pénitentiaire. Les fonctionnaires de la MINUAD chargés des droits de l'Homme ont dispensé une formation à 200 militaires, 22 policiers et 67 membres du personnel civil de la Mission. Le 25 novembre, la MINUAD, les agences concernées des Nations unies et les Gouvernements respectifs des trois Etats fédérés du Darfour ont lancé un programme de «16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes». Plusieurs activités de plaidoyer et de renforcement des capacités ont été entreprises dans le cadre de la campagne. De plus, la police de la MINUAD a dirigé plusieurs ateliers sur les droits de l'homme et la police, et a formé 561 bénévoles sur les pratiques du maintien de l'ordre au niveau communautaire. Dans un effort visant à renforcer l'Etat de droit, en particulier dans les zones rurales, la MINUAD, le PNUD et le système judiciaire de l'Ouest du Darfour ont organisé, à l'intention de 40 juges de Cours rurales, un atelier sur le droit pénal soudanais, la procédure pénale et les règles de la charge de la preuve.

18. La MINUAD a continué de prendre en compte la question de la protection des enfants, de surveiller et de signaler les violations des droits des enfants et de plaider au niveau communautaire pour leur protection. La Mission a également engagé un dialogue avec le SAF et les groupes armés afin d'obtenir des engagements sur les Plans d'Action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats.

V. AIDE HUMANITAIRE ET REDRESSEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

19. Avant les affrontements entre les SAF et l'ALS-MM, la situation humanitaire a été relativement stable. Les efforts humanitaires n'en étaient pas moins entravés par l'insécurité ambiante et des problèmes d'accès. Globalement, la situation se présentait comme suit : accès constamment limité dans l'est du Jebel Marra, intermittent dans les régions où il y avait des combats entre les SAF et les Mouvements armés, cependant que dans la plupart des régions situées en dehors des principaux centres urbains, l'accès était limité par la nécessité d'escortes armées et d'une planification appropriée en raison du risque de banditisme. Des efforts concertés pour s'attaquer au problème de restrictions de l'accès humanitaire au Darfour sont en cours.

20. Depuis février 2010, l'accès à l'est du Jebel Marra a été fortement restreint. La dernière distribution de vivres dans la région, qui a bénéficié à 87,286 personnes, remonte à novembre 2009. Plusieurs organismes qui ont pu accéder, entre le 13 et le 15 octobre, à cette zone ont identifié des besoins humanitaires pressants, notamment en matière de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. D'évidence, l'insécurité et les risques associés aux actes de banditisme continuent de représenter des défis pour les opérations humanitaires. En dépit de ces difficultés, une aide alimentaire a été distribuée avec succès, en octobre, à 90 pour cent de la population ciblée. Ce chiffre élevé est, en partie, lié à la bonne récolte de 2010, ce qui signifiait que la plupart des bénéficiaires de l'aide alimentaire étaient des personnes déplacées vivant dans des camps plutôt que des membres de communautés résidant dans des régions éloignées.

21. Le Gouvernement a annoncé sa décision de transférer les personnes déplacées du camp de Kalma dans de nouvelles implantations situées à proximité. A la suite de cette décision, l'Equipe pays chargée des questions humanitaires a approuvé les « Principes directeurs devant être appliqués dans le contexte de la réinstallation des personnes déplacées au Darfour ». Les autorités gouvernementales ont assuré la communauté humanitaire que les transferts seront volontaires et que l'accès aux sites de réinstallation des personnes déplacées sera accordé, afin de déterminer leur viabilité. Dans ce contexte, des activités ont été menées en appui au retour volontaire de 496 personnes déplacées du camp de Kalma et de Nyala vers cinq villages situés dans le Darfour Ouest.

22. Le nombre total de projets à impact rapide approuvé entre 2007 et 2010 s'élève désormais à 482. Parmi ces derniers, un total de 100 projets ont été, à ce jour, réalisés dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, la génération de revenus, et le logement.

VI. PROCESSUS DE PAIX

23. Peu de progrès ont été accomplis dans les négociations de Doha. Alors que le Médiateur en chef conjoint avait initialement prévu de présenter au Gouvernement et au Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM) un projet d'accord au début du mois de septembre 2010, les parties ont demandé à disposer de plus de temps pour négocier les questions en suspens. Dans la première semaine de novembre, les cinq comités conjoints de négociation ont conclu leurs travaux. Par la suite, le Médiateur conjoint a travaillé

directement avec les parties pour trouver des solutions sur les questions pendantes. Les principaux points de désaccord incluent les pouvoirs de l'autorité régionale qui mettra en oeuvre l'accord paix au Darfour, ainsi que les questions liées à la sécurité, au partage du pouvoir et à la compensation.

24. Le 5 novembre, le Médiateur conjoint a présenté, à la réunion de revue de haut niveau UA-Nations unies, un calendrier pour la finalisation du processus politique avant le 19 décembre. Lors de cette réunion, l'UA et les Nations unies, y compris le Représentant spécial conjoint et le Médiateur en chef conjoint, ont convenu d'un programme échelonné pour la conclusion des pourparlers de Doha à cette date, avec la transmission du document résultant de Doha, qu'il soit sous la forme d'un accord signé ou d'un texte de médiation, au Processus politique au Darfour (DPP), qui initiera la prochaine phase du processus devant conduire à la Conférence Darfour-Darfour (DDC), à l'issue de laquelle un accord politique global et inclusif devrait être conclu, conformément à la politique de l'UA.

25. Le 6 novembre, le Forum consultatif sur le Soudan s'est réuni à Addis Abéba. A cette occasion, l'UA, les Nations unies et les autres partenaires ont convenu de lancer le DPP, qui doit ouvrir la voie à la DDC. Conformément au calendrier défini par la Médiation conjointe, qui prévoyait la conclusion des négociations en décembre, le Forum a décidé que le DPP commencerait immédiatement après. Il a été convenu que le DPP se tiendrait sur la base des conclusions des pourparlers de Doha et serait conduit par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD, en partenariat avec l'Etat du Qatar et avec le soutien d'autres parties prenantes intéressées.

26. Du 28 novembre au 2 décembre 2010, le Médiateur en chef conjoint et le Ministre délégué aux Affaires du Qatar, Son Excellence Ahmed bin Abdullah Al-Mahmoud, ont effectué une visite au Darfour pour promouvoir les résultats provisoires des négociations de Doha et discuter des questions pendantes avec les parties prenantes. La plupart des réunions organisées tenue à cette occasion se sont tenues sans incident. Il convient de noter que, lors de la réunion à Zalingei, une confrontation physique entre partisans et adversaires du processus de Doha s'est soldée par la mort de deux civils à la suite de l'usage de la force par la police pour disperser la foule.

27. La Médiation conjointe continue d'encourager les principaux Mouvements armés, y compris le MJE et le Mouvement pour la Libération du Soudan (SLM)/Abdul Wahid, à prendre part au processus de paix. Le 16 décembre, la délégation du MJE a accepté de reprendre les négociations avec le Gouvernement en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. A ce jour, les positions des deux parties demeurent éloignées les unes des autres sur des questions fondamentales. La délégation du Gouvernement a quitté Doha le 31 décembre 2010, conformément à la position qu'elle avait annoncée et au calendrier de la Médiation. Toutefois, le Gouvernement du Soudan reste en contact avec la Médiation, dépêchant de petites équipes de négociateurs à Doha en vue de faciliter la conclusion rapide de l'Accord avec le LJM. Avant de quitter Doha, la Médiation a présenté au Gouvernement du Soudan une proposition de document sur les questions en suspens. Le GoS a rejeté ce projet. La Médiation examine présentement les voies et moyens d'enrichir ce document.

28. Lors d'une réunion présidée, le 15 janvier 2011, par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, le Groupe, la MINUAD, le GoS et les Etats Unis ont convenu de lancer rapidement le DPP. Ce processus sera complémentaire du, et concomitant, au stade final des pourparlers de Doha. Sachant que le document final de Doha n'est pas encore disponible, la réunion a souligné pour que le DPP ne peut plus être reporté. Les modalités du DPP ont, dans leurs grandes lignes, fait l'objet d'un accord, y compris le fait qu'il s'agira d'un processus indépendant conjointement organisé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau et la MINUAD. Avant la fin du mois de janvier, la MINUAD va créer une unité chargée du DPP, qui fera rapport au Représentant spécial conjoint et comprendra tous les Départements concernés de la Mission.

29. Dans l'intervalle, le 17 janvier, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau rencontré l'Emir du Qatar. Lors de cette réunion, l'Emir a confirmé son intention de conclure les négociations de Doha dans les prochains jours et de nouer un partenariat avec le Groupe et la MINUAD en vue de la mise en œuvre des prochaines phases du processus.

30. La crédibilité du DPP et la contribution qu'il permettra d'apporter aux populations du Darfour en vue du règlement politique définitif du conflit dépendront des mesures que le Gouvernement prendra pour créer un environnement propice. Ces mesures comprennent, entre autres, la protection des droits civiques et politiques des participants afin qu'ils puissent exprimer leurs opinions sans crainte de représailles; la liberté d'expression et de réunion pour permettre des consultations ouvertes; et la représentation proportionnelle et équitable des différentes entités au Darfour. Je note avec satisfaction l'engagement du Gouvernement du Soudan à faire tout ce qui est en son pouvoir pour créer des conditions favorables à la réussite du DPP. Un groupe de travail technique MINUAD-Gouvernement du Soudan a été créé pour assurer le suivi nécessaire en vue de la création d'un environnement favorable et élaborer les modalités de mise en œuvre du DPP.

31. Les relations entre le Gouvernement et l'ALS-Minni Minawi se sont considérablement dégradées au cours de la période sous examen, après le refus des forces du l'ALS-Minni Minawi de se présenter pour leur intégration dans les SAF, conformément à un accord conclu le 30 octobre. Le 21 novembre, Minni Minawi a publié un communiqué affirmant son refus de désarmer ses forces sur le terrain au motif que le Gouvernement a tenté de procéder au désarmement d'une manière qui n'est pas conforme aux dispositions de l'Accord politique sur le Darfour. Le 3 décembre 2010, un porte-parole des SAF a qualifié Minni Minawi d'ennemi du Gouvernement. Le 8 décembre, le Président Bashir a signé un décret par lequel le Wali du Darfour Ouest a été nommé nouveau Président de l'Autorité régionale de Transition au Darfour (TDRA), en remplacement de Minni Minawi, cependant que des agents des services de sécurité ont arrêté 20 militants de l'ALS-Minni Minawi dans les locaux de la TDRA à El Fasher et à Nyala.

VII. OBSERVATIONS

32. Tout en notant avec satisfaction la baisse des affrontements inter-communautaires, je suis vivement préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire avec l'intensification des combats entre les forces gouvernementales et celles des Mouvements armés. Je suis encouragé par le fait que les affrontements ont diminué ces derniers temps.

Toutefois, la probabilité de nouveaux affrontements restera élevée aussi longtemps que les parties ne seront pas parvenues à un accord de cessation des hostilités et n'auront pas choisi la voie de la négociation. Aussi, j'en appelle au Gouvernement et aux Mouvements armés pour qu'ils parviennent immédiatement à un cessez-le-feu et engageant, de bonne foi et sans délai, des négociations pour un accord de paix global et inclusif.

33. Je voudrais réaffirmer que le règlement du conflit au Darfour doit être le résultat d'un processus de négociation inclusif, comprenant à la fois les parties belligérantes et non-belligérantes et d'autres parties prenantes, sur un ordre du jour global. Entre autres arguments qui militent en faveur de cette approche, il convient de noter que le fait de négocier uniquement avec les rebelles armés pousse les groupes et individus qui se sentent marginalisés à se désintéresser de l'engagement politique au profit de la rébellion armée, et permet aux groupes armés, quel que soit le niveau de leur soutien populaire, de prendre le processus en otage pour des intérêts étroits. A ce jour, les efforts pour inclure la société civile du Darfour dans les pourparlers de paix ont été conduits sur une base purement consultative, sélective et *ad hoc*. Cette approche a, malheureusement, fait de la question une source de polarisation au Darfour même. Et en limitant les négociations aux groupes armés, elle a renforcé la capacité des Mouvements à saper les efforts de paix s'ils le souhaitent.

34. Je réitère mon plein appui aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et à la MINUAD visant à convoquer le DPP, ainsi que ma confiance en leur capacité à conduire ce processus avec succès. Je félicite les Présidents Thabo Mbeki, Abdusalami Abubakar et Pierre Buyoya pour leurs efforts inlassables et leur engagement permanent pour la promotion de la paix, de la justice et de la réconciliation au Soudan.

35. Je me réjouis du partenariat étroit qui existe entre le Groupe de mise en œuvre de l'UA et la MINUAD sur tous les aspects des efforts visant à relever le défi de la paix au Darfour. En particulier, je note avec satisfaction que le Processus politique au Darfour devant conduire à la Conférence Darfour- Darfour entrera dans sa phase active au mois de février. Je suis convaincu que ce processus permettra la mise en œuvre effective des recommandations du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Darfour, telles qu'adoptées par le Conseil, en octobre 2009, en tant que politique de l'UA. Je félicite le Médiateur en chef conjoint et l'Etat du Qatar pour leurs efforts visant à conclure un accord de paix à Doha, conformément au calendrier convenu, et les exhorte à apporter leur entière coopération à la prochaine étape, à savoir le DPP-DDC, qui marquera le point culminant de leurs efforts.

36. En conclusion, je voudrais remercier le Représentant spécial conjoint, le Professeur Ibrahim Gambari, pour ses efforts soutenus et son engagement indéfectible pour la cause de la paix au Darfour, ainsi que pour la coopération et l'appui qu'il apporte au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. J'exprime ma gratitude au Commandant en chef, ainsi qu'aux femmes et aux hommes de la MINUAD, qui, dans des conditions difficiles, continuent inlassablement à faire leur devoir.